

SAINT LAURENT SUR OUST

Bulletin Municipal



La visite du Père Noël à la cantine !



Meilleurs Voeux 2018

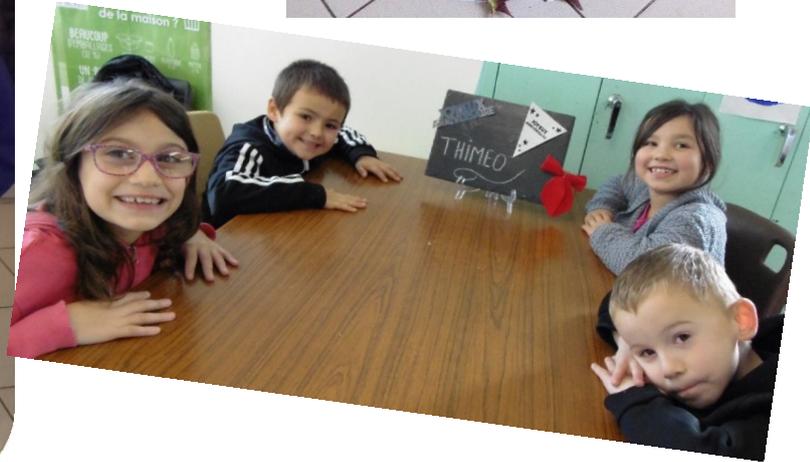
Janvier 2018

N° 68

Quelques photos



"Coloriage en commun" à la garderie



La cantine



Semaine Européenne du Développement Durable





Bien chers tous,

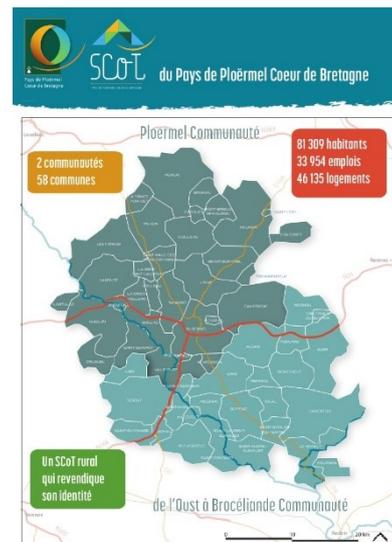


L'année 2017 se termine avec son lot de projets en route ou terminés.

La rénovation de la maison "Gaby" est terminée et nous avons un jeune couple qui loue la partie logement. Il nous reste le local associatif à "occuper". C'est l'ancienne pièce à vivre qui a été rafraîchie et qui attend qu'on lui trouve une utilisation. Toutes les bonnes idées sont les bienvenues pour imaginer une belle destination à ce lieu situé en plein cœur du bourg.

Tous les lots de nos deux lotissements (le Glatinais et le Savino) sont vendus ou retenus. Il nous est donc indispensable de réfléchir à une urbanisation future si nous ne voulons pas refuser l'accès sur notre commune à de nouveaux résidents. Aussi il a été décidé en Conseil Municipal de se porter acquéreur d'un terrain situé à l'entrée Nord de notre bourg afin de mettre en place un nouveau lieu de construction de futurs pavillons. Nous serons bien sûr vigilants à ce que l'ensemble s'intègre à l'image de notre bourg dont nous voulons conserver le "cachet" que bien des visiteurs nous envient.

A ce propos un SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) a été finalisé sur l'ensemble du Pays de Ploërmel auquel nous appartenons pour les plans d'urbanisation. Les Communes, les Services de l'Etat, de la Région ... doivent encore le valider courant de l'année 2018. Nous serons dans l'obligation de mettre notre Carte Communale qui comporte encore un bon nombre de terrains constructibles en concordance avec le SCOT. Comme je l'ai déjà annoncé aux propriétaires de ces terrains, beaucoup redeviendront inconstructibles car la commune n'aura plus que 2,10 ha à consacrer à une urbanisation future et il faudra désigner quelles seront ces futures zones constructibles. Cette mise à jour de la carte communale sera obligatoire et je pense qu'elle se fera de l'automne 2018 à l'automne 2019. Aussi, je recommande aux heureux propriétaires de ces terrains de finaliser leurs projets, d'ici là...



Un autre gros chantier va voir le jour en 2018, c'est la transformation de la maison "Roger" en 2 logements locatifs (1 T2 et 1 T3). Ce réaménagement finira la réhabilitation de notre patrimoine bâti de cette partie du bourg (salon de coiffure, maison "Roger" et maison "Gaby").

Nous avons commencé à réfléchir à un ralentissement du trafic routier dans la traversée du bourg. Des techniciens du Département ont proposé différentes solutions qui doivent être étudiées par le bureau d'études. Dossier compliqué à suivre...

Le gîte "Les Laurentides" propriété de la Communauté de Communes va continuer à être géré par Jean-Claude pendant 7 mois, le temps de remettre en place une procédure administrative qui permettra de trouver un autre gérant à ce bâtiment qui nous tient à cœur.

Vous le savez sans doute, la Communauté de Communes à laquelle nous appartenons s'est agrandie et comprend désormais les territoires de Malestroit, Guer et La Gacilly. C'est une nouvelle façon de travailler avec nos partenaires qui enlève quelque peu de "proximité" aux différents sujets qui nous importent, mais souhaitons que l'ensemble des services soit toujours aussi efficace et à l'écoute de la population.



Encore bien sûr, un grand merci à tous ceux qui acceptent de prendre des responsabilités dans les différentes associations de la commune. C'est toujours du temps passé pour la collectivité et les autres, enrichissant mais ô combien important ! Un grand merci également à nos 3 enseignantes qui prennent bien soin des élèves de notre petite école si importante au sein de la commune. Et enfin, un grand merci au personnel communal pour son dévouement et le temps qu'il passe à faire que notre commune soit agréable à vivre !

Je me joins à l'équipe municipale pour vous souhaiter tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018 !



Le Maire, Isabelle MICHEL





Conseil Municipal



Assainissement - Fixation des tarifs 2018

Madame le Maire rappelle aux conseillers la délibération en date du 7 octobre 2015 par laquelle ils fixaient les différents tarifs 2017 se rapportant au *Service Assainissement* : Abonnement, Redevance.

Dans la perspective de la prochaine facturation, la SAUR souhaite savoir si la commune envisage de revaloriser pour l'année 2018, le montant de la redevance assainissement recouvrée par ses services au profit de St Laurent sur Oust.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer une augmentation de 2% sur le tarif redevance et de maintenir l'actuel tarif pour l'abonnement, soit :

⇒ <u>Abonnement</u>	⇒	79,60 € H.T	⇒	87,56 € TTC
⇒ <u>Redevance</u>	⇒	2,09 x 2% = 2,14 € H.T	⇒	2,35 € TTC

Participation pour l'assainissement collectif (PAC) 2018

Madame le Maire rappelle aux conseillers la délibération en date du 20 septembre 2016 par laquelle ils fixaient le tarif 2017 se rapportant à la PAC, révisable annuellement au 1^{er} octobre de chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas appliquer d'augmentation sur le tarif actuellement en vigueur, soit : 1 284,66 TTC

Convention "Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux"(SATESE)

Madame le Maire rappelle aux conseillers que depuis 2007, la commune adhère au service proposé par le Conseil Général, le Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux. Afin de poursuivre cette collaboration, le Conseil Général nous propose de signer un avenant qui entérinera l'appui technique jusqu'au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1 SATESE 2015/2018.

Convention relative à la prestation "paye"

Madame le Maire explique aux conseillers que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, qui effectue toutes les opérations nécessaires au règlement de la paye du personnel et des indemnités des élus locaux, propose une convention pour une durée de 3 ans.

Le tarif actuel, fixé et révisé par le conseil d'administration du CDG, s'élève à 5,50 € par bulletin de paye.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer la convention et toute pièce s'y rapportant.



Modification de la durée hebdomadaire de travail

Madame le Maire explique aux Conseillers Municipaux qu'il s'avère nécessaire d'augmenter d'une demi-heure la durée hebdomadaire de service de Mme COURTEL Irène, Adjoint technique territorial Stagiaire de 2^{ème} classe à temps non complet (7.5/35^{ème}), afin d'assurer le bon fonctionnement du service périscolaire "Garderie".

Après en avoir délibéré et sachant que l'intéressée a accepté la modification de sa durée hebdomadaire, le Conseil Municipal décide de fixer la durée hebdomadaire de Mme COURTEL à 7h30, à compter du 4 septembre 2017.

Gardiennage église 2017

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux que les indemnités de gardiennage des églises ont été revalorisées de 1,2 % pour 2017.

Sur proposition du Maire, et conformément aux directives ministérielles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide que l'indemnité de gardiennage allouée au prêtre affecté à l'église de St LAURENT sur OUST, s'élève à la somme de **120,97 €** pour 2017.

Travaux d'extension du réseau électrique

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que, suite au décès de son époux, Félicité GRU souhaite diviser le terrain où elle habite afin d'en vendre une partie. Ce terrain situé au 5 Le Bas de la Grée est en zone constructible mais il faut solliciter auprès du syndicat Morbihan Energies une extension du réseau électrique pour la nouvelle parcelle créée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter les services de Morbihan Energies, d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2017 et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

Achat de terrain *FRAPSAUCE*

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il serait judicieux d'acquérir du terrain afin de constituer une réserve foncière, la commune ne disposant plus que d'une parcelle à proposer à la vente. Un terrain situé à l'entrée Nord du bourg, appartenant à Mr FRAPSAUCE François serait idéal pour ce projet. Le propriétaire accepte de nous céder la parcelle ZB 419 au prix de 10 € le m² constructible et 0,28 € le non constructible.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte les montants arrêtés et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

Achat de terrain *MORTIMER*

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé, dans le cadre de la restauration de la "Maison Gaby" d'acquérir les parcelles A 1096 et A1079 situées derrière cette maison pour une surface de 63 m². La propriétaire, Mme MORTIMER Linda, a accepté de nous céder ce lot pour un montant de 1 000,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, accepte le prix fixé et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à cette acquisition.



Cession de terrain

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le souhait du syndicat Eau du Morbihan concernant la sortie de leur patrimoine de la station de suppression de Lézeran et du réservoir de Bremon. Le syndicat propose le retour gratuit de ces biens à la commune.

Suite à la demande de M Pascal GAUDIN, il avait été décidé de lui céder le terrain de la station avec le bâtiment en l'état. Pour ce faire, nous attendions l'estimation des domaines qui malheureusement ne peuvent répondre favorablement à la demande. Il s'agit donc à présent de décider du coût de la cession.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de fixer le montant de la vente du terrain et de la station à 500 € avec les frais notariaux à la charge de l'acquéreur et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à cette vente.

FDGDON ⇒ Lutte contre les nuisibles

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération en date du 9 décembre 2014 approuvant la convention multi-services proposée par la FDGDON (Limitation des populations des ragondins, lutte collective contre les taupes et limitation des populations de corneilles) de 2015 à 2017. La FDGDON propose de renouveler la convention triennale pour un montant de 40,24 €/an, de 2018 à 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention triennale avec la FDGDON.

SUBVENTIONS 2017

- GVA 30,00 €
- A.P.E Y.COPPENS 28,45€
- Amicale Ecoles Publiques 135,00 €
- Chambre de Métiers et Artisan 50,00 €



*Le logement locatif
et le local associatif
de la "Maison Gaby"*





Informations Municipales

Etat Civil

Naissance



Edgar, Emmanuel, Marie
HEDAN 17/11/2017
- 9 La Perrière -

Décès



Alexandre, François, Marie
COUPLE 28/09/2017



Vie Citoyenne

Rappels importants pour la qualité de la vie quotidienne des laurentins



Il ne faudrait plus voir ce genre de photos !!!



Valérie et Anthony, les agents communaux, prennent autant soin à l'entretien des zones de vies de la commune que du lieu de recueillement qu'est le cimetière. Les abords sont fleuris au fil des saisons et des bacs-conteneurs sont mis à votre disposition pour évacuer les déchets et **il est donc demandé à chacun de veiller au bon tri** :

- 2 bacs pour la terre et les végétaux,
- 1 bac pour les plastiques (pots, ...)
- 1 bac pour les pots en terre.

Ce n'est tout de même pas difficile de vider la terre et les végétaux dans le bac spécifique puis le **pot vide**, suivant son matériau, dans le bac "plastiques" ou le bac "pot en terre".

Nous constatons également, régulièrement d'autres actes d'incivilité, tels que des dépôts de déchets ménagers autour des conteneurs poubelles. Ce n'est pas aux agents communaux de ramasser ces ordures (cartons, bidons, sacs et autres encombrants ...) déposées là négligemment.

Si le conteneur est plein, vous en trouverez certainement un autre disponible (Mairie par exemple). Ou attendez simplement quelques jours que le conteneur soit vidé.

Merci à tous de vos gestes citoyens qui nous aideront à préserver notre belle planète !



à nos piègeurs
de ragondins

Afin de continuer la lutte des frelons asiatiques,
n'oubliez pas de poser des pièges dans votre jardin
dès la fin de l'hiver

L'intérêt du piégeage au printemps est de permettre la capture d'un grand nombre de femelles fécondées (Reines) capables de construire et développer un nid. Les pièges installés en dehors des ruchers seront placés dès début Avril (une température de 10-12° est nécessaire pour que les reines ou fondatrices soient en activité) et retirés fin Mai pour éviter de capturer les espèces autochtones.

Il est recommandé de placer les pièges préférentiellement à proximité :

- des emplacements des anciens nids non détruits de l'année précédente
- des composteurs ménagers
- des arbres à fleurs tôt dans la saison
- du rucher ou de l'emplacement de stockage du matériel apicole pour l'apiculteur.



BIBLIOTHEQUE



La bibliothèque de Saint Laurent est toujours aussi active !

Romans, documentaires, albums et BD, pour adultes et enfants, vous y attendent.

Quelques livres en anglais sont aussi disponibles, pour parfaire son apprentissage en langue anglaise, d'une façon ludique, c'est idéal.

Mais également plus de 300 CD musicaux, n'hésitez pas et laissez-vous séduire par des albums d'artistes reconnus ou inconnus mais talentueux. De la musique classique à la musique contemporaine en passant par le rock et la musique bretonne, mais aussi les contes ... le panel de morceaux à découvrir est immense, pour petits et grands !

CONDITIONS DE PRÊT :

le prêt est gratuit.
Livres, CD et DVD sont à vous
pour 3 semaines



HORAIRES :

mardi }
jeudi } 9h/12h15
samedi }

mercredi }
vendredi } 9h/12h15 - 14h00/16h30



N'hésitez pas à venir partager votre goût de la lecture, vos coups de coeur ou simplement demander des idées de lecture. N'oubliez pas que c'est grâce à vous que cette bibliothèque vivra !

SAINT LAURENT 2010



Mairie

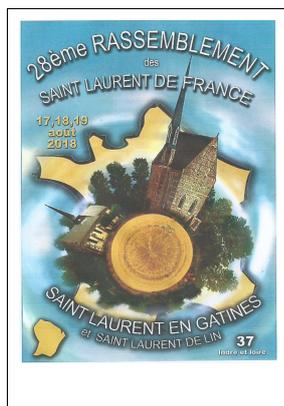
56140 SAINT LAURENT/OUST

RASSEMBLEMENT DES SAINT LAURENT DE FRANCE

Le 27 ème rassemblement des Saint Laurent de France devait se dérouler les **21-22 et 23 juillet 2017** à Saint Laurent du Maroni en Guyane

Pour des raisons d'organisation modifiée au dernier moment, de nombreux participants se sont désistés et les organisateurs ont annulé cette manifestation faute d'un nombre insuffisant de personnes.

RASSEMBLEMENT DES SAINT LAURENT 2018



Après l'annulation du rassemblement en 2017, le 28 ème rassemblement des Saint Laurent de France aura lieu à **Saint Laurent en Gatines (Indre et loire)**

17, 18 et 19 AOUT 2018

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de l'association avant le **31 Janvier 2018 dernier délais.**

renseignements : 02.97.75.17.14 ou 02.97.75.07.90 et stlaurent2010@sfr.fr

Date à retenir

Dimanche 21 Janvier 2018 à 14 h 00 LOTO

Salle des Fêtes à MALESTROIT

MALESTROIT 56 **DIMANCHE 21**
Salle des fêtes
14h00
Ouverture des portes 12 h 00
Animé par SOLANGE

SUPER LOTO

1 ^{er} lot : 1 Bon d'achat de 700€	3 ^e lot : 1 Bon d'achat de 300€
2 ^{ème} lot : 1 Bon d'achat de 500€	4 ^{ème} lot : 1 Bon d'achat de 200€
3 ^{ème} lot : 1 Bon d'achat de 300€	5 ^{ème} lot : 1 Bon d'achat de 100€
4 ^{ème} lot : 1 Bon d'achat de 200€	6 ^{ème} lot : 1 Bon d'achat de 100€
5 ^{ème} lot : 1 Bon d'achat de 100€	7 ^{ème} lot : 1 Bon d'achat de 100€
6 ^{ème} lot : 1 Bon d'achat de 100€	8 ^{ème} lot : 1 Bon d'achat de 50€
7 ^{ème} lot : 1 Bon d'achat de 100€	9 ^{ème} lot : 1 Bon d'achat de 50€
8 ^{ème} lot : 1 Bon d'achat de 50€	10 ^{ème} lot : 1 Bon d'achat de 50€
9 ^{ème} lot : 1 Bon d'achat de 50€	
10 ^{ème} lot : 1 Bon d'achat de 50€	

et de nombreux autres lots, dont d'achats de produits garantis.

Organisation : Association Saint Laurent 2018
100% des bénéfices de la vente de ces billets sont reversés au profit de l'association.

Le Président et les Membres de St Laurent 2010 vous souhaitent une Bonne Année 2018 !



Les Amis Laurentins



Une année s'achève, une autre frappe à la porte avec son lot de difficultés.

Les membres du conseil d'administration se joignent à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches une bonne et heureuse année. Que cette nouvelle année soit pleine de sérénité, de paix, de santé, de petits plaisirs et de grandes joies... Et que votre bonheur soit durable !

Merci aux nombreux bénévoles, pour votre implication et votre soutien sans faille. Sans vous rien ne peut se faire, mais grâce à vous tout devient possible.

Voici un résumé de nos activités du second semestre :

Malgré une baisse de nos effectifs, nos réunions mensuelles ont repris en septembre.

✧ Le 18 novembre, le concours de belote a remporté un vif succès. 36 équipes se sont donné la réplique dans une ambiance conviviale, et chacun est reparti avec un lot.



✧ Le 9 décembre, 35 convives se sont retrouvés pour savourer le repas de fin d'année dans une ambiance conviviale. Morgane et Laurent ont déployé tous leurs talents de musicien pour animer le repas au son de l'accordéon.



Au nom des Amis Laurentins, je remercie la municipalité pour son aide matériel qui nous permet de poursuivre nos activités.



L'année se termine, une page se tourne, sans oublier ceux qui nous ont quitté cette année, à leurs familles, nous renouvelons toute notre sympathie et notre amitié.



Voici une petite annonce à méditer ;



- ✓ Cherche un électricien pour rétablir le courant entre les gens
- ✓ Un opticien pour changer leurs regards
- ✓ Un artiste pour dessiner un sourire sur tous les visages
- ✓ Un maçon pour bâtir la paix
- ✓ Un jardinier pour cultiver la pensée
- ✓ Et un professeur de mathématiques pour réapprendre à compter les uns sur les autres !





Voici 15 ans, vous m'avez élu pour la première fois, et tous les trois ans vous m'avez régulièrement renouvelé votre confiance. Je vous en remercie. Sachez que ce fût un grand honneur pour moi de servir l'association tout au long de ces années.

Je tiens à témoigner ma gratitude à toutes celles et ceux, qui ont partagé longtemps des responsabilités à mes côtés. Je remercie les trésoriers qui se sont succédé, et qui ont eu la lourde tâche, chacun à leur tour, de gérer avec compétence, rigueur et transparence les finances de l'association. Un grand merci également aux membres du conseil d'administration qui m'ont accompagné durant toutes ces années, riches en expérience et en amitié. Merci aux nombreux bénévoles, pour votre implication et votre soutien sans faille. Sans vous rien ne peut se faire, mais grâce à vous tout devient possible.

Mon rôle de Président a été des plus enrichissants. J'ai accompli cette mission avec toute l'implication qu'elle méritait, sans aucune prétention. Je n'ai certainement pas été parfait, mais je puis vous assurer qu'avec les membres du bureau, nous avons fait de notre mieux pour répondre à vos attentes.

Si j'ai pu froisser quelqu'un, ou déplaire aux autres, ce fût par maladresse et je m'en excuse. La tolérance étant la charité de l'intelligence, je sais que je serai pardonné.

Me voici au terme de mon dernier mandat. Après une longue et mûre réflexion, j'ai décidé de ne pas solliciter de nouveau vos suffrages, tant il est sage de s'avoir s'arrêter au bon moment. J'aspire à être libéré de mes responsabilités et profiter d'un peu de quiétude.

Conformément à nos statuts, l'assemblée générale aura lieu le mardi 30 janvier salle polyvalente, à St Laurent. Vous recevrez votre convocation par courrier postal avec l'ordre du jour établi. D'ores et déjà, je fais appel aux candidatures pour le renouvellement du conseil d'administration. Une liste pour le dépôt des candidatures est disponible en Mairie jusqu'au 28 janvier.

Je voudrais redire combien j'ai apprécié l'esprit que les membres du bureau ont démontré au cours de mes mandats successifs, et j'ajouterai que mon passage au sein de l'association, et plus particulièrement en tant que Président, a été pour moi l'une des plus belles et intéressantes expériences de ma vie.

Je quitte la présidence en laissant le soin à un, ou une autre, de diriger notre association. Je lui souhaite une coopération aussi dynamique et enthousiaste des membres du bureau, qu'ils l'ont été avec moi-même au cours de mes mandats. Je lui souhaite également beaucoup de plaisir dans l'organisation des activités festives ou récréatives. Je ne doute pas que, comme moi, il ou elle éprouvera une grande satisfaction à partager la joie des adhérents lors de ces différentes manifestations.

Enfin j'espère avoir le plaisir de voir notre association perdurer longtemps au bénéfice de tous ses membres. A vous Amis Laurentins de relever le défi !!

En attendant de vous revoir le 30 janvier, pour l'assemblée générale et la galette des rois, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année :



De la joie en toutes occasions,
Une bonne santé en toute saison,
De la chance en quantité
Et une année pleine de sérénité !



*Le Président
Alain Vidy*



Le pouvoir d'un sourire

1. Aujourd'hui, quelqu'un m'a fait un cadeau
D'un sourire, je lui ai rendu aussitôt
Son sourire a illuminé ma vie
J'étais songeur et ça m'a guéri

2. Un sourire est un don important
On devrait sourire aux gens plus souvent
On ne peut l'acheter, le prêter ni le voler
Mais on peut sans cesse le renouveler

3. Il exprime la phase la plus belle
C'est un vrai langage universel
Par lui, on peut affirmer son consentement
Puis il tient lieu de remerciement



4. Pour un service qu'on nous a rendu
Ou pour un cadeau donné ou reçu
L'enfant sourit quand il se sent aimé
Quand il se sent compris et en sécurité

5. Sourire à quelqu'un, c'est l'inviter à parler
C'est lui dire qu'on aimerait partager
Au fond, on cherche aussi l'amitié
Puis il faut être deux, pour la trouver

Poème de Claude Marcel Breault





L'école

Les 36 élèves de l'école Immaculée, Elisabeth Josse-Le Corre, Marie Le Dain, Séverine Douessin et Céline Dubois profitent de ce bulletin municipal pour vous souhaiter un Joyeux Noël et une très belle année 2018 !



La randonnée de la crêpe : Le dimanche 1er octobre, les deux OGEC ont organisé la traditionnelle randonnée de la crêpe. Malgré le mauvais temps, plusieurs randonneurs se sont déplacés et avaient le choix entre trois parcours. Il y régnait une ambiance sportive et conviviale. Un grand merci à tous les parents bénévoles pour toute l'organisation !



La visite de la mairie : Les élèves de la classe des CE1 CE2 ont rendu visite à Mme Le Maire dans sa Mairie. Ils ont pu lui poser des questions sur sa fonction et découvrir les différents symboles de La République vus en classe. Merci à Mme Le Maire de s'être rendue disponible.



Découverte de la braingym : La maman de Bastian est venue nous faire découvrir la braingym. Les enfants ont appris divers mouvements qui peuvent aider pour les apprentissages au quotidien et pour la concentration en classe. Merci pour cette découverte!



Opération "Nettoyons la nature" : Au mois de septembre, les deux écoles ont participé à l'opération "Nettoyons la nature". Le but est de sensibiliser les élèves au respect de la nature et leur faire prendre l'habitude de ne pas jeter par terre mais de mettre à la poubelle et dans la "bonne" poubelle. Chaque école s'est donc rendue dans un lieu de sa commune pour faire l'état des lieux, nettoyer et trier !



L'après-midi endurance à Malestroit : Début octobre, tous les élèves ont participé à une rencontre sportive avec les autres élèves du réseau malestroyen. Ils ont participé à divers jeux collectifs ainsi qu'à une course d'endurance. Un bon moment autour du vivre ensemble et du plaisir de participer et de se dépenser.



Le spectacle de Noël sur le thème de l'Europe

Tous les élèves du RPI se sont retrouvés le vendredi 15 décembre pour le traditionnel spectacle de Noël. Ce premier trimestre, les élèves ont travaillé sur l'Europe. Le thème de l'année étant les continents. Ils ont découvert certains pays européens au travers des différentes langues et des différentes cultures. Ils ont notamment appris les mots de politesse en plusieurs langues étrangères. Pour le spectacle de Noël, les élèves de GS CP représentaient l'Irlande et l'Ecosse tandis que les élèves de CE1 CE2 étaient vêtus aux couleurs de l'Espagne. Un grand bravo aux enfants qui ont préparé ce spectacle avec beaucoup d'enthousiasme ! Merci aux associations et aux parents bénévoles pour l'organisation de l'Arbre de Noël et de la tombola de Noël.



Le tea time

Avec le thème de l'Europe, nous avons aussi beaucoup parlé de l'Angleterre et de ses traditions culinaires. Nous avons notamment découvert une tradition « totally british ! » : le tea time. Nous avons dégusté un gâteau à la carotte, du thé anglais ainsi que des scones et de la marmalade. *It was so delicious !*



Le spectacle de Noël à St Congard

Un spectacle intitulé "Petite ombre" de *La compagnie aux p'tites valises* était proposé aux enfants des deux écoles. Ce spectacle mettait en scène deux personnages : Petite Ombre et Petit Pierre à travers des ombres chinoises, des chansons et un petit théâtre.



La visite du Père Yves et la visite de la crèche de l'Eglise

Comme chaque année, le Père Yves est venu nous rendre visite. Tous ensemble, nous sommes allés admirer la crèche à l'Eglise où le prêtre nous a raconté la belle histoire de Noël.



Le festival du livre jeunesse

Les élèves des deux écoles vont participer au prochain festival du livre jeunesse (*Oust aux livres !*) qui aura lieu à Sérent le samedi 24 mars 2018 (journée dédicace). Un auteur viendra dans les classes pour faire avec les élèves une réalisation en lien avec le festival du livre jeunesse. Pour annoncer cet évènement les élèves de la classe des CE1 CE2 ont participé au concours d'affiche en réalisant deux affiches en lien avec l'univers du livre. Plusieurs écoles du réseau y participent. Au mois de janvier, nous connaissons le vainqueur.



L'APEL

Une nouvelle association de parents d'élèves a été créée en novembre dernier. Il s'agit de l'APEL dont la présidente est Laëtitia Danilo. L'association organise une bourse aux livres le **dimanche 18 février 2018** à la salle de Saint Congard. Un appel aux dons est lancé ! Venez nombreux !

A P P E L a u x d o n s

Vous avez des livres ou magazines qui vous encombrent...

Poches, grands formats, BD, livres enfants, beaux livres, magazines (art, déco, cuisine, couture, jardinage...)?



L'APEL est preneuse pour sa 1^{ère} vente de livres du **Dimanche 18 février !**



P e r m a n e n c e s

p o u r d é p o s e r v o s d o n s :

↪ **Samedis 30/12 et 27/01 : de 10h à 12h**

Au Hangar communal de Saint Laurent Sur Oust et à l'école de St Congard.

↪ **Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 18h30 (hors vacances scolaires), dans les écoles de Saint Congard et de Saint Laurent Sur Oust.**

Organisé par l'APEL du RPI des écoles de St Congard et St Laurent Sur Oust

CONTACTS : 02 97 43 51 46 ou 02 97 75 09 99

Vous pouvez aussi prendre de nos nouvelles en surfant sur notre site internet

www.ecoles-stcongard-stlaurent.fr

Une nouvelle identité pour le territoire...

Un groupe de travail, composé d'élus et d'agents s'est réuni pour travailler sur la nouvelle identité graphique du territoire. Les valeurs solidarité, dynamisme et innovation ont accompagné la démarche créative. **Découvrez le tout nouveau logo de l'Oust à Brocéliande communauté.**



Connaissez-vous ?

#1

LES ESPACES PUBLICS NUMÉRIQUES

Débutants ou experts en informatique, une large gamme d'outils et d'ateliers vous est proposée pour vous initier, approfondir ou simplement partager vos usages. Les espaces publics numériques vous accueillent sur Guer, La Gacilly, Malestroit et certaines communes en itinérance.

Renseignements et inscriptions :

Anne-Laure GAROT : 06 02 50 81 11

Valérie BOUCHER : 02 99 08 08 88

epr@oust-broceliande.bzh

Zoom sur...

#2

LA SAISON CULTURELLE 2017 / 2018

Pour vos sorties, avez-vous pensé à la programmation culturelle de l'Oust à Brocéliande communauté ?

Dates des prochaines expositions :

- « Les ours », du 10 janvier au 9 février, à la médiathèque de la Chapelle Gaceline
- « Regards au féminin », du 13 janvier au 11 mars, à la Passerelle à La Gacilly
- « Les héros oubliés », du 23 janvier au 3 février à la médiathèque de La Gacilly et du 5 au 16 février à la médiathèque de Tréal.

A NOTER : CHANGEMENTS DE JOURS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MENAGERS : Quelneuc, Tréal et Carentoir (campagne)

Exceptionnellement, les collectes (ordures ménagères et collecte sélectives), habituellement programmées le lundi seront reportées les samedis pour les dates suivantes :

- Collectes du 25/12 reportées au sam. 30/12/17
- Collectes du 01/01/18 reportées au sam. 06/01/18

Les foyers concernés recevront une information dans leurs boîtes aux lettres.

Les transports scolaires

NOUVEAUTÉS



RÈGLEMENT des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2017-2018

Rappel de fonctionnement du paiement des transports scolaires pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres :

Règlement par chèque : EXCLUSIVEMENT PAR COURRIER

Courrier adressé au :

Centre Ressources,

Service Transports scolaires,

4 avenue du général de Gaulle, 56380 GUER

Règlement en espèces :

DÉPÔT UNIQUEMENT LORS DES PERMANENCES TRANSPORTS SCOLAIRES

CARENTOIR (Mairie) : LUNDI 8 JANVIER : 9h - 12h

GUER (Centre ressources) :

LUNDI 8 JANVIER : 14h - 16h30

MARDI 9 JANVIER : 9h - 12h / 14h - 18h30

MERCREDI 10 JANVIER : 9h - 12h / 14h - 16h30

MALESTROIT (Siège de la communauté de communes) :

MERCREDI 10 JANVIER : 9h - 12h / 14h - 16h30

Service Transports scolaires

Centre ressources

4 avenue du général

de Gaulle

56380 GUER

Informations au 02 97

22 59 31

Accueil :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi

9h - 12h30 / 14h - 17h

Mardi 9h - 12h30 /

14h - 19h

Des permanences hebdomadaires sont également organisées à Carentoir et Malestroit.

Mairie de Carentoir : Lundi 9h - 11h30

(3 rue du Général de Gaulle 56910 Carentoir)

Siège de l'Oust à Brocéliande communauté :

Mercredi : 9h - 12h30 / 14h - 17h

(Parc d'activités Tirpen 56140 Malestroit)

Les seniors

De l'Oust à Brocéliande communauté engage une réflexion sur la question de l'isolement des personnes âgées à domicile.

Afin d'évaluer les besoins des personnes et les éventuelles difficultés rencontrées à domicile, des entretiens individuels sont réalisés par les chargées d'accompagnement de l'Espace Autonomie Seniors, Elodie GUENNEC et Marie Aude BERNARD.

Les personnes concernées, repérées par les services de maintien à domicile, sont rencontrées de novembre à décembre 2017.

Vous vous sentez concerné ? Et vous n'avez pas été contacté ? Vous connaissez une personne âgée dans cette problématique d'isolement, contactez l'Espace Autonomie Seniors au 02 97 75 16 58 ou par mail : elodie.guennecc@oust-broceliande.bzh

Un questionnaire simplifié est également proposé aux personnes à domicile. Il est disponible dans votre mairie, ainsi qu'à la communauté de communes.

Retour avant le 15 décembre à la mairie de votre commune ou à l'Espace Autonomie Seniors de Malestroit (Parc d'activités Tirpen 56140 Malestroit) ou de Guer (Centre Ressources, 4 Avenue du Général de Gaulle 56380 GUER).

Vous serez informés des suites données à ces enquêtes au cours du 1^{er} semestre 2018.



Pour plus d'informations :

Parc d'activités de Tirpen CS 80 055 56140 Malestroit - 02 97 75 01 02 / www.oust-broceliande.bzh

L'ADMR de RUFFIAC, la référence du service à la personne.

Un service à domicile qui offre des prestations pour une meilleure qualité de vie, un relais de proximité afin d'apporter une aide personnalisée dans le respect du choix de vie des personnes aidées.

Le 14 Septembre 2017, le Conseil d'Administration a élu Pierre Moisan à la Présidence de l'association. Le Bureau est également composé d'une secrétaire Brigitte Bouin, d'une trésorière Evelyne Frapsauce, d'une responsable planning Renée Poyac ainsi que de responsables par communes :

- CARO, Béatrice Bocandé et Evelyne Frapsauce,
- MISSIRIAC, Jean Guillemot,
- REMINIAC, Jacqueline Année,
- RUFFIAC, Germaine Couédelo et Annie Rubeaux,
- SAINT LAURENT SUR OUST, Germaine Couédelo,
- SAINT NICOLAS DU TERTRE, Gabrielle Serazin et Josette Texier-Serazin,
- TREAL, Jacqueline Année.

Vous avez besoin d'aide pour :

- Assurer la garde d'enfants à domicile,
- Réaliser l'entretien du cadre de vie, le repassage,
- Accompagner les personnes fragilisées ou en perte d'autonomie pour l'aide au lever et à la toilette, la préparation des repas, les courses.

Nous vous accompagnons pour la réalisation des demandes d'aide et sommes à votre écoute pour répondre favorablement à vos besoins.

**Prenez contact avec l'ADMR de Ruffiac au 02 97 93 79 66 ou par
mail : admrruffiac@gmail.com**

**Le bureau est situé au : 9 rue du tilleul à Ruffiac
Ouvert du Lundi au Jeudi de 10h00 à 12h00**

Trois gammes de service sont proposées :

AUTONOMIE

- Accompagnement à la personne
- Téléassistance FILIEN ADMR
- Aide à la mobilité

DOMICILE

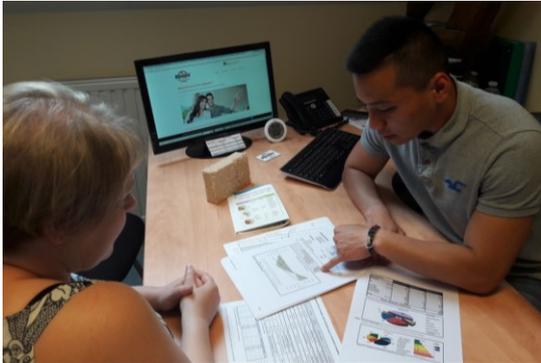
- Ménage, repassage
- Accompagnement aux courses

FAMILLE

- Aide aux familles fragilisées
- Garde d'enfants à domicile



RENOV Info Service est un service local de **conseil neutre et gratuit** en rénovation énergétique (aides financières, chauffage, isolation, menuiserie extérieures, ventilation, énergies renouvelables...) à destination des propriétaires et des futurs acquéreurs. Du simple conseil technique via un entretien avec un conseiller, jusqu'à un accompagnement de A à Z : diagnostic énergétique, programme de travaux, analyse des devis et mobilisation des aides financières.



Vous souhaitez améliorer votre confort ? Réduire votre consommation d'énergie ? Connaître les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre ?

Venez prendre conseil avant de vous lancer dans un projet !



Permanence du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

02.97.74.30.95 conseiller@renov-info-service.bzh

Galerie du Trait d'Union – 8 rue Jean Noël Gougeon à Ploërmel

www.renov-info-service.bzh

Attention aux démarchages abusifs !

RENOV Info Service recense des pratiques douteuses sur le territoire : discours mensongers, pression du vendeur à signer rapidement, contrats antidadtés, tarifs exorbitants, etc. Des entreprises malveillantes se font passer pour des partenaires de l'Etat et indiquent que le logement sera fortement taxé si des travaux de rénovation ne sont pas effectués rapidement. Ils proposent un diagnostic énergétique gratuit, suivi de travaux de rénovation à des coûts exorbitants, « autofinancées » via un crédit à la consommation à un taux très élevé, qui assure leur rémunération. Soyez vigilant vis-à-vis des entreprises qui opèrent sous forme de démarchage à domicile ou téléphonique.

Que faire ?

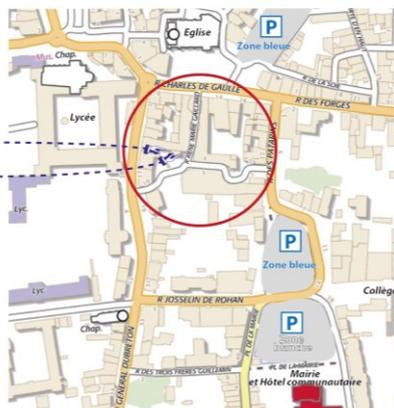
- **Ne pas céder à la pression commerciale** : ne rien signer, ni payer le jour même,
- **En cas de signature lors d'un démarchage téléphonique ou à domicile, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours**, à condition que les travaux n'aient pas commencé,
- Privilégier le bouche à oreille avec des entreprises locales et qualifiées,
- **Contactez RENOV Info Service qui vérifiera l'éligibilité des travaux aux aides financières et vous apportera un regard objectif et neutre sur la pertinence des travaux proposés**



Accès
à l'Espace Autonomie Senior
et à Renov Info Service

Adresse :
8-10 rue Jean-Noël Gougeon
Galerie du Trait d'Union
56 805 PLOËRMEL

Espace Autonomie Seniors
Renov Info Service



Accès
au siège administratif
et la salle des Carmes

Adresse :
7 rue du Val - Les Carmes
56 805 PLOËRMEL



L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie



Je reçois un chèque énergie d'un client pour payer une facture. Je déduis le montant du chèque de la facture. Le chèque est utilisable en une seule fois, il n'y a pas de rendu de monnaie.



2.

Je suis payé sous quelques jours par virement automatique après m'être enregistré sur le portail chequeenergie.gouv.fr

Je suis professionnel



COMMENT ÇA MARCHE ?

Après avoir reçu un chèque énergie d'un client, vous formulez votre demande de remboursement sur chequeenergie.gouv.fr, avant le 31 mai suivant la date de validité inscrite sur le chèque. Pour cela vous vous enregistrez sur le site dans l'espace « Professionnel ».

Le montant du chèque vous sera remboursé par virement automatique sous quelques jours.

Attention : les professionnels sont tenus d'accepter le chèque énergie.



COMMENT VÉRIFIER SI LE CHÈQUE EST AUTHENTIQUE ?

Le chèque énergie comprend plusieurs éléments de sécurité : il est non photocopiable (filigrane visible en transparence) et il comprend un embossage qui donne un relief sensible au toucher du papier. En outre, vous pouvez vérifier sa validité en quelques clics sur le portail chequeenergie.gouv.fr.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

LE NUMÉRO POUR LES PROFESSIONNELS :

► N° Cristal 09 70 82 85 82
APPEL NON SURTAXÉ

chequeenergie.gouv.fr

solidaire



Le chèque énergie est attribué **SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES**.

juste

Le chèque énergie permet de payer des factures pour **TOUT TYPE D'ÉNERGIE** du logement : l'électricité, le gaz mais aussi le fioul, le bois...



simple



Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. **AUCUNE DÉMARCHE À ACCOMPLIR** pour le recevoir.



Le chèque énergie va remplacer les tarifs sociaux de l'énergie.

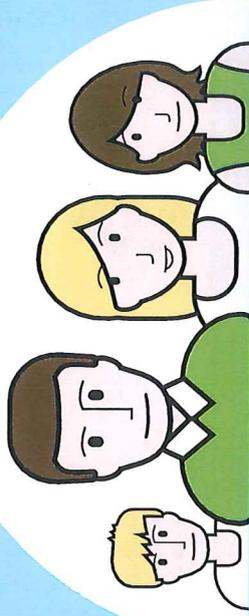


Il est expérimenté dès 2016 dans 4 départements : Ardèche, Aveyron, Côtes d'Armor et Pas-de-Calais.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

LE CHÈQUE ÉNERGIE €



Je suis bénéficiaire



Je reçois le chèque chez moi, à mon nom. Je n'ai aucune démarche à accomplir pour le recevoir.



Je peux aussi l'utiliser pour payer des travaux de rénovation énergétique.



Je l'utilise pour payer DIRECTEMENT mon fournisseur d'énergie.



LE CHÈQUE ÉNERGIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une aide au paiement des factures d'énergie du logement à mon nom. Il est attribué au regard de mes ressources et de la composition de mon foyer. Le chèque énergie est expérimenté dans 4 départements en 2016 et 2017.

Attention : pour bénéficier du chèque énergie, il est indispensable de déposer sa déclaration de revenus auprès des services fiscaux, même en cas de revenus faibles ou nuls.



JE VEUX PAYER UNE DÉPENSE ÉNERGIE, COMMENT FAIRE ?

► Pour payer une facture d'électricité ou de gaz naturel, deux possibilités :

- vous envoyez votre chèque énergie à votre fournisseur, accompagné d'une copie d'une facture, d'un échéancier... faisant apparaître vos références client ;

- nouveauté 2017 : vous pouvez aussi utiliser votre chèque énergie en ligne sur chequeenergie.gouv.fr. Vous pourrez demander à cette occasion que le montant du chèque soit automatiquement déduit de votre facture pour les années à venir.

- Inutile d'attendre votre prochaine facture, vous pouvez utiliser votre chèque énergie dès à présent, il sera directement crédité sur votre compte client.

► Pour régler un achat de combustible (fioul, bois, GPL...) ou une redevance en logement-foyer, vous remettez votre chèque énergie directement au fournisseur ou au gestionnaire du logement-foyer.

Attention, votre chèque énergie est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivante. La date de validité est inscrite dessus.



QUELLE DÉPENSE RÉGLER AVEC LE CHÈQUE ÉNERGIE ?

► Votre facture d'énergie, auprès de votre fournisseur d'électricité, de gaz, de chaleur, de fioul domestique ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.).

► Les charges de chauffage incluses dans votre redevance, si vous êtes logés dans un logement-foyer conventionné à l'APL.

► Certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de votre logement réalisées par un professionnel certifié.

► Le chèque énergie n'est pas un chèque bancaire : il n'est pas encaissable auprès d'une banque.

Ces professionnels sont tenus d'accepter le chèque énergie.



JE VEUX PAYER DES TRAVAUX POUR LIMITER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE MON LOGEMENT, COMMENT FAIRE ?

Seuls certains travaux peuvent être réglés avec le chèque énergie. Ils doivent être réalisés par un professionnel certifié « Reconnu garant de l'environnement ». Pour trouver la liste de ces professionnels, ainsi que des informations sur les travaux éligibles et les aides à la rénovation énergétique, consultez le portail chequeenergie.gouv.fr ou appelez le 0 805 204 805.

► Payez directement votre facture avec le chèque énergie, si les travaux sont réalisés avant la date de validité inscrite sur le chèque.

Vous pouvez financer des travaux après la date de validité inscrite sur le chèque. Dans ce cas, vous devez l'échanger sur le portail internet ou par téléphone avant la date de fin de validité.

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) - www.inpes.sante.fr

Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut notamment être émis par les **chauffages d'appoint** si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue etc.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et ne bouchez jamais les aérations de votre logement.

Pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) - www.inpes.sante.fr

Monoxyde de carbone et groupes électrogènes : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3 000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être notamment émis par les **groupes électrogènes** si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage, véranda...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et veillez à ne pas boucher les aérations de votre logement.

Pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES) - www.inpes.sante.fr

VOUS AVEZ BESOIN D'EUX ... ILS ONT BESOIN DE VOUS

La Sécurité Civile en France repose essentiellement sur l'action des sapeurs-pompiers. Ils sont répartis en 3 catégories : les sapeurs-pompiers militaires, les sapeurs-pompiers professionnels (qui ont un statut de fonctionnaires territoriaux) et les sapeurs-pompiers volontaires. Ces derniers représentent la part la plus importante des effectifs (environ 200 000 sur le territoire français).

Pour le Morbihan, les sapeurs-pompiers volontaires sont au nombre de 2 611 pour 353 sapeurs-pompiers professionnels, femmes et hommes. L'importance de cet effectif permet d'assurer une distribution des secours la plus appropriée qui soit. Pour pérenniser cette distribution et leurs effectifs, les centres de secours, **et plus particulièrement** celui de votre commune, ont besoin de volontaires pour s'engager au profit de la population.

C'est pourquoi, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan et la Mairie de St Laurent sur Oust vous invitent à rejoindre les rangs des sapeurs-pompiers volontaires de Malestroit.

Cette activité ne s'inscrit pas dans le strict cadre du bénévolat. En effet, en tant que sapeur-pompier volontaire, vous bénéficierez d'indemnités horaires tant pendant vos temps de formation que sur celui passé sur les lieux des interventions. A noter que ces indemnités ne sont pas imposables, et n'entrent donc pas dans le calcul de vos revenus.

Il n'y a pas de profil type pour devenir sapeur-pompier volontaire. Chacun d'entre vous, femme ou homme, peut assurer ces missions qui sont en majorité des opérations de secours à personnes.

Dans cet objectif, le centre de secours de xxxxx recherche des personnes susceptibles de rejoindre son effectif afin de le renforcer et permettre la pérennité de ces missions.

N'hésitez pas à contacter le chef de centre de xxxxx, le xxxxxxxx, pour plus de renseignements. Le site Internet du SDIS 56 vous donnera également une vision du monde et de l'organisation des secours dans le Morbihan.

« Un engagement important, au service des autres ».

RENSEIGNEMENTS :

- À l'adresse du centre de secours :

Chef de centre David PELLERIN au 02 97 75 12 03

Mail : DPellerin@sdis56.fr

Adresse du centre : Rue Narvik 56140 MALESTROIT

- À l'adresse de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours :

Adresse du site internet : www.sdis56.fr

SDIS 56 - 40 rue Jean JAURES - PIBS - CP 62 - 56038 - Vannes Cedex

Service du développement du volontariat : Chantal CASSAGNE au 02 97 54 56 25

Mail : cchassagne@sdis56.fr

Ensemble, on est plus fort !



Fioul, bois bûche, bûche densifiée, granulé de bois, Le Mulot regroupe vos besoins en énergie, et vous permet d'accéder au bon produit, et aux meilleurs prix avec un fournisseur toujours local.

Nous sommes maintenant plus de 1300 à faire partie du même réseau www.le-mulot.fr, un réseau local pour faire des économies : énergie, travaux à domicile... Véritable place de village numérique, le mulot regroupe tout le périmètre rural situé entre Redon, Ploërmel et Vannes !

Faire des économies c'est aussi consommer moins ou mieux : de nombreux artisans, tous appartenant à notre communauté de communes, tous choisis pour leur professionnalisme, se sont regroupés autour du Mulot pour vous proposer des travaux d'efficacité thermique (isolation, VMC, équipements de chauffage), sur l'assainissement individuel, mais aussi plus largement tous les travaux et dépannages nécessaires dans votre maison. Simple, pratique venez sur notre site pour choisir en confiance un artisan ou demander en ligne un devis ou une intervention, le Mulot fait le reste en vous garantissant une intervention rapide.

Le Mulot c'est gratuit, consultez notre site ou appelez-nous pour connaître nos derniers groupages (vin, électricité, gaz...).

Vous souhaitez nous aider ? Venez nous rencontrer au grenier numérique de la Gacilly, nous avons besoin d'étoffer nos équipes... **Le Mulot a remporté grâce à vous en avril 2017 le trophée IDEOSE, agir pour le territoire, organisé par la communauté de communes de Redon.**

Contact : Vincent / www.le-mulot.fr / 02 97 47 63 59



Réfection du petit pont sur le Guidécourt au Clos Jouan

